COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

AVIS D'AUDIENCE SUR LES TARIFS

Wataynikaneyap Power LP a déposé une demande d'approbation de ses tarifs de transport d'électricité et autres frais pour l'année 2026

Wataynikaneyap Power LP a demandé à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) l'autorisation de modifier ses tarifs de transport d'électricité et les frais mensuels fixes qu'elle facture à Hydro One Remote Communities Inc. (HORCI) à compter du 1er janvier 2026. La demande vise à obtenir des ordonnances approuvant ce qui suit :

- un besoin total en revenus de transport d'électricité d'environ 133 millions de dollars pour l'année d'essai 2026 à compter du 1er janvier 2026, comprenant :
  - o environ 30 millions de dollars à recouvrer au moyen de tarifs de transport uniformes pour la ligne vers Pickle Lake,
  - o environ 103 millions de dollars à recouvrer au moyen de frais mensuels fixes facturés à HORCI pour les lignes de raccordement éloignées;
- la liquidation, le maintien et l'abandon de certains comptes de report et d'écart.

Si la demande est approuvée telle quelle, la facture mensuelle d'un client résidentiel type et d'un client utilisant les services généraux types diminuerait de la manière suivante :

Client résidentiel (750 kWh)	**-0,26 $ par mois**
Client de services généraux dont la demande est inférieure à 50 kW (2 000 kWh)	**-0,64 $ par mois**

Toute modification des tarifs applicable au transport dans la province sera répercutée au niveau de la portion des frais de livraison pour tous les consommateurs d'électricité de l'Ontario. Il est important d'examiner la requête attentivement afin de déterminer si vous serez concernés par les changements proposés.

À SAVOIR

Il existe trois types d'audiences à la CEO : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. Le demandeur a demandé une audience écrite et la CEO a l'intention d'y donner suite. Si vous estimez qu'avoir recours à un autre type d'audience serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments.

Au cours de cette audience, nous entendrons les questions et les arguments des participants sur cette affaire. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après l'audience, nous déciderons d'approuver ou non cette demande.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette demande et de participer au processus.

Visitez le site **www.oeb.ca/fr/demandes** et utilisez le numéro de dossier **EB-2025-0192** pour :

- examiner la demande;
- envoyer une lettre comportant vos commentaires.
- présenter une demande pour devenir un intervenant.

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le **18 août 2025** pour :

- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite);
- présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

EN SAVOIR PLUS

Commission de l'énergie de l'Ontario
/ATS: 1 877-632-2727
Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h
oeb.ca/fr/participez

Wataynikaneyap Power LP
807 577-5955
Le lundi, de 8 h à 17 h
wataypower.ca

Cette audience sera tenue en vertu de l'article 78 de la ***Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario.***

This document is also available in English.

Ontario
Commission de l'énergie de l'Ontario